



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP_KM, P177816),
DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR LE SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHÉ DES POISSONS A DOMONI ANJOUAN

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu auprès de l'IDA un don de 40 millions USD et 3 millions de USD de fond PROBLUE pour financer le **Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP)** dans la perspective d'améliorer la contribution du secteur privé au PIB, et de se projeter à l'émergence horizon 2030.

Le FSRP a ainsi pour objectif de renforcer la résilience des systèmes alimentaires aux Comores et d'améliorer la préparation du pays à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce cadre, le projet interviendra d'une manière intégrée et multisectorielle pour assurer l'efficacité et la résilience du projet. Il s'exécutera sur une période de six (6) ans.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la Composante 1 du Projet FSRP intitulée « *Renforcement des capacités de production agricole résiliente* », et plus précisément de la sous-composante 1.3 « *Pêches résilientes* », il est prévu de procéder aux travaux de réhabilitation de trois marchés des poissons situés à NGAZIDJA, Anjouan et Mohéli. Actuellement, le site déjà disponible et validé par les parties prenantes est celui Domoni Anjouan.

C'est dans ce contexte que le projet voudrait engager la procédure de recrutement d'un consultant individuel qui sera chargé uniquement du contrôle et de supervision des travaux de réhabilitation du marché de poissons, notamment celui de Domoni, Anjouan.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des objectifs stratégiques du projet FSRP visant à renforcer la résilience des communautés côtières et à améliorer les infrastructures de commercialisation des produits halieutiques.

2. OBJECTIF

L'objectif de la prestation consiste à assurer une mission de contrôle et supervision des travaux de réhabilitations du marché des poissons à Domoni à Anjouan jusqu'à la réception définitive du chantier.

3.PRESTATIONS DU CONSULTANT

Les prestations à confier au consultant sont en seule tranche d'activités situées Domoni :

Prestation I : Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation de marché de poissons à Domoni à Anjouan

4. Description des tâches pour le CONTROLE ET SUPERVISION

☑ **La vérification et le contrôle du respect des termes du contrat de l'Entreprise :**

- La qualification du personnel d'encadrement de l'entreprise adjudicataire du marché et son nombre ;
- L'état du matériel et équipements proposés, son adaptation au travail à réaliser et aux résultats attendus ;
- L'adaptation du programme des travaux aux contraintes extérieures ;
- Le respect par l'entreprise des prescriptions relatives au stockage du matériel et matériaux ;
- La vérification de la qualité et réception des matériaux, mise en œuvre (matériaux de carrière, fer à béton, sable, etc.) ;
- La vérification des dimensions selon les normes et les plans ainsi que les quantités mises en œuvre selon les règles de l'art, analyse des écarts et proposition des mesures correctives ;
- Le contrôle des repères d'implantation et de nivellement ;
- Le respect des délais d'exécution des travaux ;
- Le suivi du planning d'exécution, analyse des écarts et proposition des mesures correctives ;

☑ **Examen, Approbation et Réception :**

- De l'installation de chantier présenté par l'entreprise ;
- Des implantations, des fonds des fouilles, des coffrages et des ferrillages avant bétonnage ;
- Des ouvrages après décoffrage ;

☑ **La surveillance et suivi environnemental et social comprenant :**

- Contrôle et suivi de l'exécution du PGES et du CGES pendant l'installation du chantier, l'exécution des travaux et la réception des travaux ;
- Veiller au respect du code de conduite et à la prévention de VBG/HS/EAS ;
- Élaboration des fiches de suivi environnementales ;
- Veiller au respect du mécanisme de gestion des plaintes (MGP), afin d'assurer une traçabilité adéquate de ces aspects tout au long des travaux.
- Suivi environnemental, évaluation de la suffisance des mesures prévues et proposition des mesures correctives s'il y a lieu
- L'examen des modifications techniques proposées en cours d'exécution.
- La tenue du journal de chantier.
- La conduite des réunions mensuelles de chantiers et élaboration des rapports.

☑ **Le suivi financier du projet :**

- La prise des métrés contradictoires et établissement des attachements avec l'entrepreneur donnant droit au règlement des travaux ;
- L'établissement des attachements mensuels ;
- L'établissement des décomptes mensuels ;
- L'analyse des écarts de coût et proposition des mesures correctives ;
- L'émission des notes techniques inhérente à la bonne exécution des travaux.

- L'inspection finale de l'exécution des mesures environnementales et sociales.
- Le contrôle inhérent aux phases de réception provisoire.
- ✓ **Les opérations préalables à la réception comportant :**
 - La reconnaissance des ouvrages exécutés ;
 - Les constatations éventuelles de l'inexécution des prestations prévues au marché ;
 - La constatation éventuelle d'imperfection ou malfaçon ;
 - La constatation de repliement des installations des chantiers et de remise en état de terrain et des lieux ;
 - La constatation relative à l'achèvement des travaux.
 - Établissement du Procès-verbal des opérations préalables à la réception provisoire.
- ✓ **L'inspection finale des travaux et réceptions provisoires :**
 - Inspection finale des ouvrages réalisés ;
 - Inspection finale de l'exécution des mesures environnementales et sociales ;
 - Vérification du Procès-verbal et constatation des levés de réserve émis lors des opérations préalables ;
 - Réception provisoire et établissement du Procès-verbal ;
 - Établissement du décompte final ;
 - Remise des plans de recollement.
- ✓ **Manuel d'exploitation et d'entretien et assistance technique**

Le Consultant est également chargé de fournir les prestations suivantes :

- Élaboration d'un manuel de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages réalisés ;
- Assistance technique aux responsables de l'exploitation sur la gestion, maintenance et entretien.

Ces différentes tâches ne sont pas exhaustives limitatives et le Consultant doit en tenir compte dans son offre pour toute autre sollicitation relative à la bonne exécution des travaux.

Le Consultant est tenu de définir un système de gestion qui prenne en compte les attributions, l'organisation et le fonctionnement de sites.

5. RESULTATS ATTENDUS

La supervision, le contrôle et le suivi de l'exécution des travaux sont entre autres :

- Rapports des réunions de chantier y compris la réunion de démarrage de chantier ;
- Le journal de chantier ;
- Le PV de visites de chantier ;
- PV de réception des matériaux ;
- PV de réception du coffrage et du ferrailage avant coulage du béton ;
- Rapport mensuel d'avancement d'exécution des travaux y compris l'exécution du PGES, du CGES et VBG/HS/EAS et mécanisme de gestion des plaintes (MGP)
- Établissement de métré contradictoire ;
- Établissement des attachements et des décomptes mensuels ;
- PV de réception provisoire des travaux
- Rapport de fin de chaque chantier ;
- Rapport de fin de mission globale ;

6. LIVRABLES

Progressivement, soit après chaque étape, le consultant doit remettre :

✓ Au premier rapport :

- Les fiches de visite ; le PV de réunion de démarrage ; le PV de réunion de chantier ; les copies des ordres de service ; les copies mises en demeure (s'il y a lieu) ; les PV de constat, les PV des points d'arrêts et réception d'ouvrage, les différentes correspondances avec l'Entreprise et le décompte financière.

✓ 1er Rapport de chantier. Au deuxième rapport :

- Tous les documents cités au premier mois sauf le PV de réunion de démarrage ;

✓ 2e Rapport de chantier. Jusqu'à la fin du projet :

- En plus des documents cités au deuxième mois, le consultant doit remettre un PV de réception technique, un PV de levée des réserves et PV de réception provisoire.
- 3e Rapport de chantier.
- Un rapport final de la mission.
- Elaboration d'un manuel d'exploitation et d'entretien des ouvrages réalisés
- Assistance technique aux responsables de l'exploitation sur la gestion, maintenance et entretien
- Rapport mensuel d'avancement d'exécution des travaux y compris l'exécution du PGES, du CGES et VBG/HS/EAS et mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Tous les rapports (les rapports d'avancement, les notes de paiement, les rapports mensuels, le rapport final de supervision) seront transmis aussi bien en version papier et en version électronique format dur (3 exemplaires) qu'en format électronique compatible avec MS-WORD, MS-EXCEL ou Auto Cad.

Des rapports ad hoc, spéciaux ou circonstanciés sont requis et seront remis à l'UGP vingt-quatre (24) heures au plus tard après l'événement, la difficulté, l'incident ou l'aléa qui s'est produit au cours de l'exécution des travaux, ceci indépendamment des rapports mensuels. Les problèmes seront décrits en détail ainsi que les recommandations ou les solutions retenues. Ces rapports seront remis en deux (2) exemplaires.

Les rapports mensuels devront parvenir à l'UGP au plus tard 03 jours calendriers suivant le mois.

7. CALENDRIER DES LIVRABLES

Le calendrier estimatif est présenté ci-dessous. Des calendriers seront également établis avec l'UGP pour les autres points.

N°	Livrables	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10
	Pour la Supervision :										
01	Les rapports d'avancement et notes de paiement (Ponctuels)										
02	Les rapports mensuels										
03	Le rapport final de supervision et l'Elaboration d'un manuel d'exploitation et										

	d'entretien des ouvrages réalisés										
--	-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

8. MODALITE DE PAIEMENT

8.1. Type de paiement :

Paieement mensuel à terme échu, après validation par le maître d'ouvrage des prestations réalisées au cours du mois.

8.2. La Répartition :

- ☒ 10 paiements mensuels égaux, correspondant chacun à 10 % du montant total du contrat. Chaque paiement est effectué après :
 - La réalisation effective des prestations de suivi et de contrôle pendant le mois concerné ;
 - La remise du rapport mensuel de suivi ;
 - La validation dudit rapport et le décompte de l'entreprise par le maître d'œuvre ou son représentant ;
 - La présentation de la facture correspondante.
 - Le paiement de la dernière tranche sera subordonné à la remise et à l'acceptation du rapport final de mission, faisant état de l'ensemble des activités réalisées, de l'état d'avancement des travaux, des éventuelles réserves et recommandations du Consultant.

NB : Les paiements seront effectués dans un délai de 15 jours à compter de la réception et de la validation des pièces justificatives requises, sous réserve des procédures administratives et financières applicables.

9. Profil du consultant

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la mission sera confiée à un **Ingénieur en Génie Civil**, recruté conformément aux procédures de sélection d'un consultant individuel de la Banque Mondiale (6eme édition du règlement de la Banque Mondiale).

9.1: Profil et qualifications requises

Le Consultant devra :

- Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en Génie Civil ou en Travaux Publics (TP) ou équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans ;
- Avoir assuré le contrôle et la surveillance d'au moins quatre (04) projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments similaires au cours de sept (07) dernières années ;
- Démontrer une expérience avérée dans la réalisation de missions d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage ;
- Avoir une expérience confirmée dans le cadre de projets financés par les bailleurs de fonds, en particulier la Banque Mondiale.
- Être résidant à Anjouan est un atout supplémentaire.

9.2. Conditions particulières

- Les candidats ont la possibilité de visiter le site prévu pour la réhabilitation afin d'apprécier la nature et l'ampleur des principaux travaux à réaliser.
- La résidence à Anjouan constituera un atout supplémentaire dans l'évaluation des candidatures.

10. Dossier de candidature

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invités à soumettre leur dossier de candidature à la Coordination du FSRP au plus tard **le 29 septembre 2026** à 14 heures, heure des Comores, composé des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du projet,
- Un CV actualisé accompagné de tous les justificatifs de diplômes et d'attestation justifiant le niveau académique et l'expérience requise,
- Présentation d'une Carte d'identité nationale
- CV doit être rédigé en français

9. Critères d'évaluation des dossiers

Les candidat (e) à ce poste seront évalué (e)s sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après :

(i) Qualification générale (Diplômes et expériences générales)		40 Points
1.1	Qualification :au moins un diplôme BAC+5 en génie Civil ou TP ou autre discipline équivalent qui touche le domaine génie civile ou travaux publique • <i>BAC+5 en génie civil ou TP = 15 points</i> • <i>Autre discipline équivalent = 10points</i> • <i>Qualification inférieure à BAC+5= 0 point.</i>	15
1.2	Disposer d'au moins 05 ans d'expériences professionnelle pertinente dans le domaine des travaux publics • <i>Expérience professionnelle pertinente égale à 05 ans =20 points</i> • <i>Au-delà de (05) ans= 1 point par année d'expérience professionnelle dans la limite de cinq (05) points.</i>	25
(ii) Expérience spécifique avec la mission		50 Points
2.1	Avoir participé au contrôle et surveillance d'au moins de 04 travaux de construction ou réhabilitation d'un bâtiment similaires durant les 7 dernières années (avec des attestations de bonne fin à l'appui) • <i>Nombre de mission similaire égale à 04 missions (7,5 points par mission =30 points ;</i> • <i>Plus de quatre missions, (5) points par mission supplémentaire dans la limite de vingt (20) points.</i>	50
(iii) Expérience avec les partenaires techniques et financiers et résidence à Anjouan		10 Points

3.1	Avoir une bonne expérience des projets financés par les partenaires techniques et financières notamment la Banque Mondiale : • Avoir une bonne expérience avec les partenaires techniques et financiers = 3 points • Avoir une bonne expérience avec la banque Mondiale = 5points	08
3.2	Être résidant à Anjouan = 2points	02
	Total	100

N.B : Ces dossiers peuvent être soumis électroniquement auprès du Secrétariat du FSRP à l'adresse suivante : projetfsrp@gmail.com. Ou en déposant directement les dossiers au Secrétariat du FSRP- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat, Ex CEFADER – Mdé, dans une enveloppe fermée et portant la mention :« Recrutement d'un consultant pour Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation de marché de poissons ».

Seuls les dossiers de candidature incluant tous les documents ci-dessus seront retenus pour l'évaluation.